

Appel FDCA 2024

1. Projets et collaborations
2. Encouragement de la relève
3. Recherche inclusive
4. Rayonnement des activités

L'appel à projets FDCA offre des opportunités financières visant à **soutenir et inciter à la recherche**. Le **projet ou l'action financée peut notamment constituer en une activité de recherche, encourager la carrière académique ou contribuer à la diffusion des résultats de recherche à un public plus large**. Plus **spécifiquement, l'Appel s'articule autour des quatre orientations suivantes** : 1. Projets et collaborations ; 2. Encouragement de la relève ; 3. Recherche inclusive ; 4. Rayonnement des activités.

Le « Plan facultaire d'incitations à la recherche », soumis au Conseil de Faculté du 30 mars 2023, est à l'origine de cet appel. Il s'inscrit dans la [stratégie facultaire 2021-2026](#). Un budget de 200'000 CHF est mis à la disposition de la communauté de la FDCA dans le cadre de cet appel.

TABLE DES MATIÈRES

Éligibilité des requérant·e·s	2
Orientations de la requête	2
Évaluation	3
A. Processus	3
B. Règles	3
C. Critères	3
D. Frais pris en charge	4
Soumission et requête.....	4
Rapport de fin de projet	4
Soutien et contacts.....	5

Éligibilité des requérant·e·s

Cet appel est **ouvert à toutes les chercheuses et chercheurs de la communauté facultaire** (c.-à-d. doctorant·e assistant·e et non-assistant·e, 1^{er} assistant·e, postdoctorant·e, MA, MER, chargé·e de cours, professeur·e). La requérante ou le requérant principal·e doit être affilié·e à la FDCA durant toute la durée du projet (c.-à-d. contrat UNIL ou immatriculation pour les doctorant·e·s non-assistant·e·s). Si le projet scientifique le justifie, certains membres de l'équipe de projet peuvent appartenir à une autre faculté ou institution.

Orientations de la requête

Le projet doit s'inscrire dans l'une des quatre orientations de l'Appel et correspondre à l'une des descriptions proposées.

ORIENTATION 1 : Projets et collaborations

∞ **financement de projets ou séjours de recherche pour un montant maximum de 50'000 CHF**

- Projet de recherche original et/ou non éligible pour un financement « classique » (p. ex. hors FNS, ERC ou Horizon Europe)
- Projet de recherche collaboratif ou transversal (p. ex. pôles facultaires, interdisciplinaire, inter-écoles/institut, inter-institutionnel)
- Projet de recherche privilégiant une approche de recherche participative (p. ex. sciences citoyennes, recherche-action)
- Invitation de chercheur·e·s pour développer des partenariats et des collaborations dans le but d'initier de nouveaux projets ou axes de recherche (*short term visit*)

ORIENTATION 2 : Encouragement de la relève¹

∞ **financement de séjours ou activités de mobilité d'un montant maximum de 5000 CHF chacune**

- Activité de réseautage et prise de contact pour la recherche en cours ou la suite de la carrière
- Participation active à une conférence intégrée à un projet de carrière de plus grande envergure (publication, réseautage, séjour de mobilité, soumission FNS ...)
- Activité de formation académique à de nouvelles approches ou méthodes scientifiques liées à la recherche en cours ou à venir (formations professionnalisantes exclues)
- Séjour en immersion dans une nouvelle discipline, méthode ou équipe en lien avec le travail de recherche actuel

ORIENTATION 3 : Recherche inclusive

∞ **financement d'un projet Egalité-Diversité-Inclusion (EDI) pour un montant maximum de 50'000 CHF**

- Projet de recherche portant sur une problématique ou impliquant une dimension liée aux questions d'égalité, de diversité et d'inclusion.
- Projet de recherche porté par un·e chercheur·e retardé·e dans ses travaux (p. ex. charges institutionnelles, paternité/maternité, pair-aidant·e)

ORIENTATION 4 : Rayonnement des activités

∞ **financement d'événements ou projets de valorisation d'un montant maximum de 5000 CHF chacun**

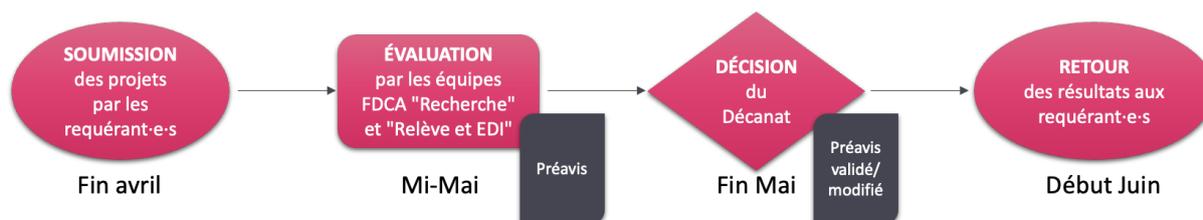
- Organisation d'un événement visant à renforcer le dialogue avec la société
- Projet de communication scientifique original visant à valoriser une activité de recherche
- Projet de médiation scientifique ou de publication à l'attention d'un public plus large

¹ doctorant·e, postdoctorant·e, 1^{er} assistant·e, MA

Évaluation

A. Processus

Les projets sont soumis au Décanat (doyen.fdca@unil.ch) qui délègue l'évaluation des projets aux équipes FDCA "Recherche" et "Relève et EDI" (c.-à-d. Vice-doyenne Recherche, Vice-doyen Relève et EDI et adjoint-e-s). Ces dernières rédigent un préavis sur l'évaluation des projets à l'intention de l'ensemble des membres du Décanat qui décide *in fine* de l'attribution des fonds.



B. Règles

- (1) Les projets sont évalués selon les critères impératifs et non-cumulatifs définis ci-après.
- (2) Le projet soumis doit s'inscrire dans une faisabilité sur une année et aboutir à un résultat à l'issue de cette année, même si les ambitions du projet dépassent une année (p.ex. *Seed Funding*).
- (3) Le projet doit être soumis dans l'orientation adaptée. Dans le cas contraire, il ne sera pas réorienté et se verra refusé.
- (4) Lorsque une·un doctorant.e est la·le requérant·e-s principale, la·le superviseur.e de la thèse valide la viabilité et la compatibilité du projet ou de l'activité avec la recherche de thèse.
- (5) L'appel à projets ne finance pas les projets de thèse quel qu'en soit le stade d'avancement, en particulier les frais de vie courants.
- (6) Seuls les frais figurant dans la liste des "frais pris en charge" (ci-après) sont éligibles au financement.
- (7) Si le budget prévisionnel d'un projet est surdimensionné, une réduction de budget pourra être appliquée en cas d'évaluation favorable.
- (8) Les financements de type « Seed Funding² » ou « Matching Fund³ » peuvent être soutenus et doivent être déclarés, mais ne constituent ni un critère qualité, ni un pré-requis.
- (9) Une attention particulière est portée à une répartition des fonds équilibrée entre les différentes orientations, mais la totalité des fonds (200'000 CHF) n'est pas obligatoirement octroyée.

C. Critères

Les projets sont évalués à l'appui des critères définis ci-après. Les critères « Qualité scientifique » et « Faisabilité dans l'année » sont impératifs. De plus, au moins un critère non-cumulatif doit être satisfait.

Critères d'évaluation (impératifs)

- **Qualité scientifique** (pertinence, originalité, rigueur)
- **Faisabilité dans l'année** (temporalité, technique, budget)

² Un financement de démarrage pour développer un nouveau projet de recherche dans le but d'une demande de fonds externe

³ Un financement complémentaire pour compléter les ressources envisagées (obtenues ou en cours de soumission)

Critères d'évaluation (non-cumulatifs)

- **Collaboration** (pluralité, diversité ou interdisciplinarité)
- **Relève** (formation, opportunité ou réseau)
- **Inclusion** (dimension EDI, objet de recherche ou postes)
- **Lien avec la société** (objet de recherche, approche méthodologique ou médiation)
- **Impact** (législation, politiques publiques ou pratiques d'intervention)
- **Durabilité** (éthique, accessibilité, ouverture)

D. Frais pris en charge

Le financement octroyé doit être dépensé sur l'année académique qui suit la décision. Les frais éligibles sont les suivants :

- a. Frais de déplacement et de logement ponctuels (frais de repas non pris en charge)
- b. Frais d'organisation d'événement (p.ex. impressions, pause-café)
- c. Frais d'inscription à une conférence ou à une formation
- d. Frais liés à la conception d'un dispositif de communication ou de médiation scientifique
- e. Frais d'équipement, d'outils, instruments ou de consommables de max. 20'000 CHF
- f. Salaire (max. 50'000 CHF) à l'exclusion des salaires des requérant-e-s et en conformité avec les règles RH

Soumission et requête

Toutes les informations nécessaires à la soumission d'une requête en réponse à l'Appel FDCA sont disponibles sur [le site web de la Faculté](#). **La soumission s'effectue via un court formulaire en ligne auquel doit être joint un fichier pdf** contenant le descriptif du projet ainsi qu'un budget prévisionnel.

Contenu et règles rédactionnelles

- **Lanque** : Français ou Anglais
- **Format** : 1 seul document au format pdf de 3 pages maximum (descriptif + budget prévisionnel)
- **Descriptif du projet** (à adapter en fonction du type de projet)
 - Titre et nom de la/du requérant-e principal-e
 - Contexte institutionnel, domaine et/ou état des connaissances scientifiques
 - Objet et objectifs de la recherche, du séjour, de l'événement ou de l'activité
 - Problématique et questions de recherche, besoins en formation ou en lien avec l'activité
 - Méthodologie, protocole d'enquête, du déroulement du séjour, de l'événement et/ou de l'activité
 - Résultats attendus, originalité, portée académique et/ou impacts sociétaux du projet
 - Équipe, collaboration et calendrier
- **Budget prévisionnel** : Type de frais (cf. frais pris en charge), description (p.ex. fonction, durée de l'engagement ou du séjour, lieu du séjour...) et montant

Rapport de fin de projet

Chaque bénéficiaire s'engage à **rendre compte du déroulement de son projet et de ses résultats dans les deux mois qui suivent la fin de son financement** par la remise au Décanat d'un bref rapport de synthèse (2 pages max.). Elle ou il s'engage en outre à collaborer avec Gaëlle Delavy, Adjointe de Faculté en charge de la communication, pour en visibiliser les principaux résultats.

Soutien et contacts

Pour toute question spécifique aux aspects de ressources humaines et financières

Huguette Groux

Adjointe Finances et ressources humaines

Décanat de la FDCA

Internef 217

huguette.groux@unil.ch

+41 21 692 27 40

Pour toute question relative à un projet de communication ou médiation scientifique

Gaëlle Delavy

Adjointe Communication et valorisation scientifique

Décanat de la FDCA

Internef 217.1

gaelle.delavy@unil.ch

+41 21 692 27 69

Pour toute question sur l'Appel FDCA

Caroline Wilhem

Adjointe Affaires institutionnelles et recherche

Décanat de la FDCA

Internef 218

caroline.wilhem@unil.ch

+41 21 692 27 67

Décanat, le 1er février 2024